

## LES TRACES DE L'HISTOIRE DANS L'ESPACE PUBLIC EN REGION CENTRE: LES ENVOIS À LA FONTE DES STATUES SOUS L'OCCUPATION

### La loi d'octobre 1941

Après seize mois d'Occupation du territoire français, est promulguée le 11 octobre 1941 une loi qui oblige au démontage des statues de leurs socles et à leur fonte. En effet, le cuivre, qui fait partie des métaux non ferreux facilement fusibles, constitue une grande partie de l'alliage du bronze (avec l'étain et d'autres métaux en plus faible quantité).

Plusieurs arguments militent alors pour le déboulonnage des monuments :

- ⤴ Le besoin en matières premières est très fort en temps de guerre, pour servir prioritairement à la réalisation de matériaux d'armement.
- ⤴ La statuaire publique, constituée principalement de monuments aux Grands Hommes édifiés à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, est considérée au milieu du XX<sup>e</sup> siècle comme un art dépassé, porté par une esthétique à visée pédagogique grandiloquente (lorsque le Grand homme est effectivement encore connu) ou sans but (lorsque le Grand Homme était une gloire essentiellement locale en partie oubliée).

La loi précise cependant que seront exclus des envois à la fonte les « monuments présentant un caractère historique ou esthétique », sans plus de précision sur ce caractère<sup>1</sup>. Sont également exclus les monuments aux morts et les monuments des cimetières.



Enlèvement du Ronsard de Vendôme  
© Image et sons en Vendômois

### L'organisation complexe de ces envois à la fonte

La loi institue deux échelons de décision :

- ⤴ Le premier consiste en des commissions départementales, qui se réunissent dans tous les départements dès les mois de novembre et décembre 1941 et qui adoptent des positions très différentes : la commission du Loiret examine avec âpreté tous les monuments en une seule réunion, tandis que celle d'Indre-et-Loire examine les monuments en plusieurs étapes, avec plus de mansuétude.
- ⤴ Le second échelon est le comité institué auprès du Secrétariat national aux Beaux-Arts et dirigé par Louis Hautecoeur, qui se montre extrêmement sélectif et beaucoup moins sensible aux arguments en faveur de la conservation émanant des maires et des sous-préfets. Les villes cherchent parfois à le contraindre en faisant appel directement à lui (cas du *Denis Papin* de Blois) ou en sollicitant le Maréchal Pétain, comme pour le *Rabelais* de Chinon.



La Gloire de Frémiet à Montargis, fondue en 1942.

<sup>1</sup> Dans l'esprit de l'Amiral Darlan, vice-président du conseil en 1941, le « caractère historique » est très restrictif : seuls doivent être épargnés Jeanne d'Arc, Henri IV, Louis XIV et Napoléon I<sup>er</sup>. Il y aura néanmoins quatre *Jeanne d'Arc* fondues sur tout le territoire, dont celle de Mehun-sur-Yèvre (Cher).

Malgré la complexité administrative de la bureaucratie des envois à la fonte (trois ministères sont concernés, sans compter les organismes extérieurs comme le Groupement pour l'Importation et la Répartition des Métaux), l'Occupation correspond à une véritable saignée dans le paysage sculpté des villes.

Avec le temps, les demandes en cuivre se font de plus en plus pressantes, et l'on aboutit à une situation extrême en 1943-1944, où l'on demande de fondre la quasi-totalité des monuments ayant « survécu » à la première vague d'envoi à la fonte de 1941-42, alors que les moyens humains et matériels des enlèvements sont devenus inexistantes. Ainsi, tous les bronzes du Loiret doivent être fondus, à l'exception de la *Jeanne d'Arc* de Foyatier sur la place du Martroi d'Orléans, mais on ne trouve plus aucun ouvrier et aucune voiture pour les enlever.

### **Les réactions contre les enlèvements**



Enlèvement du Duhamel du Monceau de Pithiviers, séquence extraite du film de R. Imbault © Mémoire-Ciclic

Le régime de Vichy prend bien garde de présenter les envois à la fonte comme devant servir les intérêts de l'agriculture et de l'industrie nationale, alors qu'il récupère en même temps et en bien plus grande quantité le sulfate de cuivre des viticulteurs.

Si les réactions sont très faibles à Paris lorsqu'ont lieu les premiers enlèvements, la perception en province est très différente et révèle l'attachement des communautés à leurs monuments : quelques uns sont démontés pour être cachés (le *Chien de Montargis* par exemple est enlevé de son socle, alors qu'il est échangé par la mairie contre les bustes de trois autres monuments), on propose des échanges (le *Rotrou* de Dreux contre deux autres

bronzes) et tous sont défendus en commissions comme étant porteurs d'un caractère historique local. Un certain nombre de photographies d'enlèvement des monuments et même un film, émanant tous de villes petites ou moyennes, témoignent du traumatisme, malgré l'interdiction absolue de conserver des témoignages de ces événements.

### **Un paysage statuaire qui témoigne aujourd'hui encore de l'Occupation**

Le bilan à la Libération est très contrasté selon les villes : Montargis n'a conservé que son *Chien de Montargis*, Saint-Christophe-sur-le-Nais (Indre-et-Loire) a perdu ses trois bustes de bronze pour un tonnage minime, tandis que Chinon a pu conserver ses deux grands monuments, y compris les reliefs du socle de Rabelais, alors que ceux-ci sont le dernier témoignage du monument aux docteurs tourangeaux de Tours (aujourd'hui à la faculté de médecine de Tours). Certaines gloires nationales sont fondues (*Ronsard* à Vendôme, *Balzac* à Tours) tandis que d'autres gloires plus locales sont conservées (*Jean Girault* à Saint-Amand-Montrond, *Philibert Dessaignes* à Blois).



Moulage du Rotrou conservé au Théâtre de Dreux © Région Centre, Inventaire général, Cliché T. Cantalupo



Monument Rémi Belleau par Camille Gaté à Nogent-le-Rotrou, fondu en 1942 sur avis du Comité supérieur  
© Musée Château Saint-Jean

Une partie des monuments enlevés ont été moulés en plâtre avant l'envoi à la fonte (*Ronsard* et *Rochambeau* de Vendôme aujourd'hui au Château de Blois, *Duhamel du Monceau* de Pithiviers aujourd'hui au musée des Beaux-Arts d'Orléans), mais d'autres n'existent plus aujourd'hui que par les photographies anciennes.

Enfin, la loi d'octobre 1941 laissait la possibilité aux villes de demander de nouvelles commandes en pierre sur le thème des monuments enlevés, qui n'ont trouvé place sur les socles vides que dans les années 1950 le plus souvent : si Dreux a commandé à ses frais une copie conforme en pierre de son *Rotrou* dès les années de guerre, Nogent-le-Rotrou a obtenu du Gouvernement une statue de Rémi Belleau sur un modèle différent du monument enlevé, de même que Montargis pour son *Mirabeau* ou Orléans pour sa *République* place de la République.



Nouvelle statue de Rémi Belleau, commandée à René Iché en 1942  
© Région Centre, Inventaire général, Cliché F. Lauginie

Une publication est en cours de préparation sur l'étude de la statuaire publique en région Centre de 1789 à 1945, à paraître début 2015 dans la collection des *Cahiers du patrimoine*.

Des ressources pédagogiques sont téléchargeables sur notre site internet :

<http://inventaire-patrimoine.regioncentre.fr/home/service-educatif/recherche-avancee-2.html>

Consulter l'exposition virtuelle « la guerre » réalisée à partir des œuvres des musées de la région Centre :

<http://www.musees.regioncentre.fr/Les-Expositions->

**Conseil régional du Centre**  
Direction de l'inventaire du patrimoine

9, rue Saint-Pierre Lentin CS 94117  
45041 Orléans Cedex 1

Localisation :  
6, rue de la Manufacture  
45000 Orléans

Tél. : 02 38 78 85 21  
inventaire@regioncentre.fr

**[www.inventaire-patrimoine.regioncentre.fr](http://www.inventaire-patrimoine.regioncentre.fr)**



**Plus qu'une Région**  
une chance pour la culture